

- [Au Parlement](#)
- [En région](#)
- [Les Verts mondiaux](#)
- [Newsletter](#)
- [Pétitions](#)
- [Presse](#)
 - [Articles](#)
 - [Communiqués](#)
- [Présentation](#)
- [Soutiens](#)



16/08/2011 – 11:59

Réponse de la Commission européenne sur l'ours des Pyrénées

FR

P-006331/2011

Réponse donnée par M. Potočnik
au nom de la Commission
(25.7.2011)

Les obligations relatives à l'ours brun dans le cadre de la directive Habitats (92/43/CEE^[1]) sont doubles. D'une part, des sites abritant des populations significatives d'ours doivent être désignés par chaque Etat membre concerné car l'espèce est reprise à l'annexe II. D'autre part, l'espèce est d'intérêt communautaire et est strictement protégée sur l'ensemble du territoire européen vu qu'elle figure à l'annexe IV de ladite directive.

La Commission est informée du fait que la population d'ours brun s'est accrue dans les Pyrénées suite à des lâchers depuis 1996. A cet effet, la Commission souligne que l'objectif de la directive est précisément d'assurer le maintien ou la restauration dans un état de conservation favorable des [espèces](#) d'intérêt communautaire tel que l'ours. Comme indiqué dans le Guide d'orientation de la Commission sur les plans de gestion des niveaux de population des grands carnivores^[2], l'état de conservation favorable peut s'évaluer à l'échelle de la population d'une région biogéographique. La France a donc l'obligation de prendre sur son propre territoire toutes les mesures requises qui contribueraient à maintenir ou atteindre un état de conservation favorable au sein de la région biogéographique alpine dont la chaîne des Pyrénées fait partie.

On précisera que c'est à chaque Etat membre de décider des mesures à prendre pour atteindre l'état de conservation favorable. L'ensemble des mesures envisagées par la France en faveur de l'ours seront examinées par la Commission lorsque la Stratégie pyrénéenne pour la Biodiversité sera finalisée.

^[1] JO L 206, 22.7.1992

^[2] http://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/species/carnivores/docs/guidelines_final2008.pdf



Un article de la rubrique

- [Au Parlement](#)



A la Une du Parlement Européen

- [Grand angle - Réforme de la Politique agricole commune \(PAC\)](#)
- [Article - Cette semaine au Parlement: financement de l'UE et débat avec François Hollande](#)
- [Dossier - Plénière de février: bruit de voitures, François Hollande, pêche, budget de l'UE](#)
- [Article - Les entreprises responsables: un soutien pour une reprise économique durable?](#)
- [Article - La stabilité en Somalie préoccupe grandement l'Union européenne](#)

Voir les articles plus anciens

January 2013 ▾

Liens

• En région

- [Elus Europe Ecologie au Conseil Régional Midi-Pyrénées](#)
- [Verts Aquitaine](#)
- [Verts Languedoc-Roussillon](#)
- [Verts Midi-Pyrénées](#)

• National

- [Europe Ecologie / Les Verts](#)

• Parlement européen

- [Actualité du Parlement européen](#)
- [Députés Européens Europe Ecologie](#)
- [Parti Vert Européen](#)



Copyright © 2013 Catherine Grèze – Députée européenne | [Contact](#) | [Propulsé par WordPress](#) | Thème adapté depuis [Kitkat](#) | Hébergé par [Ouvaton.coop](#)